

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 23 septembre 2021 à 19h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absente madame la conseillère Julie Baillargeon.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

21-09-186 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

21-09-187 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 23 septembre 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, toutefois en y ajoutant les points 6.2.2 et 9.3, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement 16-125-8 modifiant le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones d'affectation « Habitation » (H-22 à H-26) – Adoption du second projet
 - 5.2 Demande de dérogation mineure 21-02 / 7, rang du Quarante – Positionnement du conseil
 - 5.3 Demande adressée à la CPTAQ – Modifications des limites de la zone agricole permanente
 - 5.4 Inspection municipale – Délégation de pouvoir à Mme Jacinthe Beaulieu pour délivrance de permis
 - 5.5 Parc du Paysan (Phase 2 du développement Quartier du Canal) – Clôture / Autorisation de paiement
6. Administration générale / Finance / Ressources humaines
 - 6.1 Rénovation du 3^e étage du centre municipal – Réalisation des plans et devis en architecture / Octroi de contrat
 - 6.2 Ressources humaines
 - 6.2.1 Soutien en urbanisme pour fermeture de permis – Octroi de contrat
 - 6.2.2 Contremaître – Travaux publics – Embauche**
 - 6.3 Demande de résiliation de bail – À vos couverts!
 - 6.4 Établissement du coût de location des salles
 - 6.5 Comptes à payer
7. Loisirs et vie communautaire
 - 7.1 Parc de Rocqueville
 - 7.1.1 Réalisation des plans et devis / Approbation de la révision de la soumission
 - 7.1.2 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux

8. Travaux publics / Voirie

8.1 Station de pompage / Installation d'un groupe électrogène – Octroi de contrat

9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile

9.1 Centre d'entraînement et de formation régional (CEFR) – Appui à la ville de Salaberry-de-Valleyfield

9.2 Achat d'une autopompe / Devis pour appel d'offres public – Octroi de contrat

9.3 Embauche d'une pompière – Andrée-Ann Mainville

10. Varia

11. Levée de la séance

ADOPTÉ

21-09-188 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

21-09-189 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES D'AFFECTATION « HABITATION » (H-22 À H-26) – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

ATTENDU que certaines modifications du Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de diviser la zone H-15 en cinq zones distinctes afin de mieux circonscrire l'ensemble résidentiel de la phase 2A du Quartier du Canal;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer des dispositions particulières applicables aux nouvelles zones H-22 à H-26;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 9 août 2021;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 21-08-165 donné par M. François Leduc lors de la séance ordinaire du Conseil du 26 août 2021;

ATTENDU la consultation écrite d'une durée de 15 jours portant sur ce règlement, réalisée en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le second projet de règlement numéro 16-125-8 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

21-09-190 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 21-02 – DIMINUTION DES MARGES DE REcul MINIMALES À RESPECTER POUR L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL POUR LA PROPRIÉTÉ DU 7, RANG DU QUARANTE, LOTS 5 125 342 ET 5 125 427 DU CADASTRE DU QUÉBEC – POSITION DU CONSEIL

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 26 août 2021 le règlement numéro 21-155 portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU que le requérant souhaite diminuer de 2,80 mètres la marge de recul latérale minimale prescrite au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 6.4 du règlement de zonage n° 16-125, pour un bâtiment accessoire anciennement utilisé à des fins agricoles (grange) sur un terrain ayant un usage résidentiel, et ce, afin d'autoriser une marge de recul latérale de 1,20 m pour la grange localisée sur les lots 5 125 342 et 5 125 427 du cadastre du Québec (7, rang du Quarante);

ATTENDU que le positionnement des lignes projetées au plan projet de lotissement préparé par M. Andy Brossard, en date du 25 août 2021 (dossier 7728-B-21, minute 47) résulte d'un processus d'échanges entre les propriétaires des lots 5 125 342 et 5 125 427 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le requérant a la possibilité de se conformer aux dispositions du règlement de zonage n° 16-125;

ATTENDU que le plan projet de lotissement préparé par M. Brossard peut être modifié pour permettre le passage de la limite de propriété à une distance de 4 mètres du bâtiment accessoire;

ATTENDU que la demande de dérogation a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 septembre 2021;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent aux élus de refuser la demande de dérogation pour les raisons évoquées précédemment;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure (DDM) n° 21-02 puisque le projet de lotissement ne répond pas aux critères pour l'obtention d'une dérogation mineure.

ADOPTÉ

21-09-191 DEMANDE D'EXCLUSION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

ATTENDU que plusieurs lots localisés le long de la rue Principale, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), sont situés à cheval entre la zone agricole permanente et la zone blanche;

ATTENDU qu'afin d'assurer une meilleure gestion de son territoire, la Municipalité souhaite exclure de la zone agricole permanente les lots résidentiels et commerciaux localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dont une section du lot est située dans la zone verte;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) demande à la CPTAQ d'exclure de la zone agricole permanente les lots 5 124 987, 5 124 995, 5 125 166, 5 125 178, 5 125 186, 5 125 187 et 5 125 189 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

21-09-192 INSPECTION MUNICIPALE – DÉLÉGATION DE POUVOIR À MME JACINTHE BEAULIEU POUR DÉLIVRANCE DE PERMIS

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'attribuer à madame Jacinthe Beaulieu le pouvoir légal de fonctionnaire autorisée à compléter, émettre et signer les formulaires de délivrance de permis en lien avec les règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

21-09-193 PARC DU PAYSAN (PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT QUARTIER DU CANAL) – CLÔTURE / AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que l'aménagement du Parc du Paysan s'effectuera au cours de la prochaine phase de développement du Quartier du Canal (Phase 2);

ATTENDU que le pourtour de ce parc sera entièrement clôturé sur la ligne mitoyenne délimitant le parc des propriétés adjacentes;

ATTENDU que le propriétaire du 82, rue des Plaisanciers a procédé à l'installation d'une piscine et a ainsi été dans l'obligation d'installer également une clôture afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que le coût d'installation de la clôture sur le lot arrière de l'immeuble (ligne mitoyenne) situé au 82, rue des Plaisanciers s'élève à 2 523 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De rembourser le propriétaire de l'immeuble situé au 82, rue des Plaisanciers pour les frais encourus d'installation d'une clôture en lot arrière (ligne mitoyenne), immeuble adjacent au Parc du Paysan.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-154.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / RESSOURCES HUMAINES

21-09-194 RÉNOVATION DU 3^E ÉTAGE DU CENTRE MUNICIPAL – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE / OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la préparation des plans et devis visant la rénovation du 3^e étage du centre municipal figure au budget 2021 de la Municipalité;

ATTENDU que deux firmes d'architectes ont été approchées afin de soumettre une offre de service pour l'élaboration de plans et devis en vue de réaménager et rénover le 3^e étage du centre municipal;

ATTENDU que la seule firme ayant déposé une offre est J. Dagenais & Associés, au montant de 10 800 \$, taxes en sus pour l'élaboration des plans et devis et l'appel d'offres public;

ATTENDU que les coûts associés à la surveillance de chantier sont fixés selon les honoraires indiqués à l'offre de service déposée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet de rénovation du 3^e étage du centre municipal à la firme J. Dagenais & Associés, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus affecté « bâtisse ».

ADOPTÉ

21-09-195 RESSOURCES HUMAINES / SOUTIEN EN URBANISME POUR FERMETURE DE PERMIS – OCTROI DE CONTRAT ET DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU l'important projet de développement résidentiel Quartier du Canal en cours de réalisation;

ATTENDU que ce projet entraîne un surcroît de travail au sein du service de l'urbanisme, entre autres en regard de l'inspection municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder rapidement à la fermeture des dossiers d'émission de permis afin que ceux-ci puissent être transmis au service d'évaluation foncière;

ATTENDU que la firme Philippe Meunier & Associée a été approchée afin de soumettre un prix pour une offre de soutien technique dans le processus de fermeture des nombreux dossiers d'émission de permis;

ATTENDU que l'offre déposée propose un taux horaire de 50 \$, plus les frais de déplacement, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat de soutien technique pour la fermeture des dossiers d'émission de permis à la firme Philippe Meunier & Associée, selon l'offre déposée.

D'attribuer à madame Sophie Sirois-Perras, de la firme Philippe Meunier et Associée, le pouvoir légal de fonctionnaire autorisée à procéder à l'inspection et la fermeture des dossiers d'émission de permis sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que les services de cette firme seront sollicités selon les besoins du Service de l'urbanisme.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

21-09-196 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D’UN CONTREMAÎTRE / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le poste de contremaître au sein des travaux publics de la Municipalité est vacant;

ATTENDU qu’il y a lieu de procéder à l’embauche d’un contremaître afin de combler ce poste;

ATTENDU qu’un affichage du poste a été diffusé sur plusieurs plateformes;

ATTENDU que seulement trois (3) curriculum vitae ont été déposés à la suite de l’affichage, ne répondant pas à l’ensemble des critères d’embauche fixés;

ATTENDU que M. Patrice Demers, ayant déjà occupé ces fonctions au sein de la Municipalité, a manifesté son intérêt à réintégrer ce poste et a été rencontré en entretien;

ATTENDU que celui-ci rencontre les critères d’embauche établis pour occuper ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D’engager monsieur Patrice Demers à titre de contremaître des travaux publics au sein de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer et à signer un contrat d’embauche, conformément à la Politique de rémunération, de conditions et d’avantages des employés en vigueur.

Que cette embauche prend effet le 18 octobre 2021.

De financer les coûts reliés à cette embauche à même le surplus libre pour le reste de l’année financière en cours.

ADOPTÉ

21-09-197 DEMANDE DE RÉSILIATION DE BAIL – À VOS COUVERTS !

ATTENDU le bail commercial numéro SLG-2019-01 actuellement en vigueur;

ATTENDU que ce bail, de tacite reconduction, établit les diverses dispositions autorisant la location d’un espace commercial au presbytère (propriété de la Municipalité), à l’entreprise *À vos couverts!*;

ATTENDU qu’en raison de difficultés financières rencontrées dans le contexte difficile de la pandémie (COVID-19), l’entreprise a dû se contraindre à fermer ses portes;

ATTENDU que la propriétaire de l’entreprise, Mme Marie-Ève Martel, demande une résiliation dudit bail;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De résilier le bail SLG-2019-01 actuellement en vigueur, lequel autorise la location d’un espace commercial à l’entreprise *À vos couverts!*.

Que les membres du Conseil, en raison du contexte économique difficile associé à la pandémie qui perdure au Québec, et en dépit des dispositions établies aux articles 3 et 10 du bail SLG-2019-01, conviennent de résilier ledit bail sans aucune pénalité ou condition.

Que la résiliation dudit bail prendra effet le 30 septembre 2021.

ADOPTÉ

21-09-198 ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE LOCATION DES SALLES

ATTENDU que l'église, propriété de la Municipalité, a été réaménagée de façon à permettre la location d'un espace pour la tenue de réceptions et/ou d'événements;

ATTENDU que ce local dispose dorénavant de salles de toilette, d'un vestiaire et d'une cuisine toute équipée (comptoir, cuisinière, réfrigérateur);

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le coût de location de cette salle;

ATTENDU la volonté des élus de réviser également le contrat de location de la salle Éveline-Meloche afin de fixer un coût pour les résidents et un coût pour les non-résidents de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De fixer le coût de location des salles, taxes en sus, comme suit :

Église

350 \$ pour les résidents et 500 \$ pour les non-résidents.

Salle Éveline-Meloche

250 \$ pour les résidents et 400 \$ pour les non-résidents.

Que ce tarif entre en vigueur en date de ce jour.

ADOPTÉ

21-09-199 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 131 714,80 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

21-09-200 AMÉNAGEMENT DU PARC DE ROCQUEVILLE – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS / APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA SOUMISSION

ATTENDU la résolution numéro 21-02-044 octroyant un mandat d'élaboration de plans et devis à l'entreprise Conception Paysage pour l'aménagement de deux parcs situés dans les quartiers Sainte-Marie et du Canal;

ATTENDU que la soumission révisée en vue de l'implantation du Parc de Rocqueville (situé dans le Quartier Sainte-Marie) totalise 41 650 \$, taxes en sus, et inclut la surveillance des travaux;

ATTENDU que la Municipalité souhaite aller de l'avant avec l'aménagement du Parc de Rocqueville, mais repousse à 2022 les travaux entourant l'implantation du Parc du Canal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver la soumission révisée pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux en vue de l'implantation du Parc de Rocqueville, préparée par Conception Paysage.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

21-09-201 AMÉNAGEMENT DU PARC DE ROCQUEVILLE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU la résolution numéro 21-02-044 octroyant un mandat d'élaboration de plans et devis à l'entreprise Conception Paysage pour l'aménagement du Parc de Rocqueville;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce parc;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat visant la réalisation de travaux d'aménagement du Parc de Rocqueville sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

21-09-202 STATION DE POMPAGE / INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 21-04-096 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'un groupe électrogène à la station de pompage Sainte-Marie;

ATTENDU le dépôt sur SEAO du devis n° 2021-IGESP, le 14 juillet 2021;

ATTENDU qu'à la clôture de l'appel d'offres le 19 août 2021, un seul soumissionnaire a déposé une offre;

ATTENDU que le soumissionnaire conforme est l'entreprise Systèmes urbains inc., avec une offre de 189 372 \$, taxes en sus;

ATTENDU que ce projet figure au budget 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'un groupe électrogène à la station de pompage Sainte-Marie à l'entreprise Systèmes urbains inc., selon l'offre déposée et conformément au devis n° 2021-IGESP.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

21-09-203 CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION RÉGIONAL (CEFR) – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité*;

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire présenter un projet d'un centre de formation et d'entraînement régional pour les pompiers dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) s'engage à participer au projet d'un centre de formation et d'entraînement régional pour les pompiers et en assumer une partie des coûts, soit en défrayant des montants forfaitaires pour l'accès au site et l'entretien des locaux lorsqu'ils sont utilisés (ménage, ouvrir et fermer le site, etc.) et qui seront à déterminer ultérieurement.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité*.

Que le conseil nomme la Ville de Salaberry-de-Valleyfield organisme responsable du projet.

ADOPTÉ

21-09-204 ACHAT D'UNE AUTOPOMPE / ÉLABORATION D'UN DEVIS POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dispose d'un véhicule de type « autopompe »;

ATTENDU que ce véhicule doit être remplacé incessamment en raison des signes de dégradation;

ATTENDU la nécessité de procéder à son remplacement et de disposer d'un véhicule d'urgence en bon état;

ATTENDU l'offre de service au montant de 4 000 \$, taxes en sus, présentée par *Les services conseils Ghyslain Robert* pour la préparation d'un devis technique visant le lancement d'un appel d'offres public pour l'achat d'une autopompe (fabrication sur mesure);

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration d'un devis technique visant l'achat d'une autopompe à *Les services conseils Ghyslain Robert*, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

21-09-205 EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE – ANDRÉE-ANN MAINVILLE

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher madame Andrée-Ann Mainville;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher madame Andrée-Ann Mainville à titre de pompière au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie en vigueur.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

21-09-206 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 53.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière